

# Les Centrales Villageoises

C'est quoi ?



Un réseau de sociétés locales qui produisent des énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales.

## Valeurs

- ✚ Développement local
- ✚ Appropriation citoyenne des enjeux énergétiques
- ✚ Participation aux objectifs des territoires en matière d'énergies renouvelables
- ✚ Prise en compte des enjeux paysagers
- ✚ Exigence de qualité technique

## Les centrales villageoises en chiffres

- ✚ 64 territoires impliqués dans 7 régions
- ✚ 40 sociétés qui produisent, 455 installations PV, 10 Mwc\* installés
- ✚ 10 GWh\*\* de production annuelle
- ✚ 14 millions d'euros déjà investis

\* Mégawatt crête - \*\* Gigawatt heure



Produisons ensemble des énergies renouvelables !

# beewatt : la Centrale Villageoise

 Pour participer à la transition énergétique de notre territoire, **devenez producteur d'énergie renouvelable** en prenant des parts dans la société Beewatt.

 C'est une société au **fonctionnement coopératif**.

Le produit de la vente de l'électricité renouvelable permet **d'assumer les charges** liées à l'investissement et à l'exploitation, la location du toit.

Le solde est en partie distribué sous forme de **dividendes** mais aussi **réinvesti** dans de nouveaux projets de production ou de maîtrise de l'énergie.

## Citoyens, collectivités, entreprises Comment participer ?

 J'investis dans la société Beewatt.

J'achète des parts (**100 € la part**) dans la limite de 20% du capital social

Je participe à l'assemblée générale annuelle : j'ai **une voix**, quel que soit mon nombre de parts

Je peux participer si je le souhaite au **Conseil de Gestion**

**beewatt@centralesvillageoises.fr**



# Quelques **réponses** à vos questions

- ♣ Combien puis-je investir : à partir de **100 euros**
- ♣ Où va l'électricité produite : elle est injectée sur le réseau Enedis
- ♣ Quelle est la durée de mon investissement : 5 ans minimum
- ♣ Quand toucherai-je les dividendes : possible à partir de 2023 selon la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires
- ♣ A quoi sert l'argent investi : à installer des panneaux photovoltaïques, à développer de nouveaux projets
- ♣ Comment sont prises les décisions : **1 actionnaire = 1 voix** quelque soit le nombre de parts
- ♣ Quel est l'objectif de la société : développer un maximum de projets citoyens tout en rémunérant les actionnaires
- ♣ Sur quel territoire : **Communauté de communes Bièvre Est** et communes limitrophes. Pour prendre une part, il suffit d'avoir un lien familial ou affectif avec le territoire

Une question ?

**beewatt@centralesvillageoises.fr**

